

P R E A V I S No 12-2012

Construction d'un terrain de football synthétique au Censuy

Renens, le 13 février 2012

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet d'entreprendre la construction d'un terrain synthétique, ainsi que la transformation du terrain d'entraînement attenant, dans l'enceinte du stade du Censuy, et de solliciter un crédit de Fr. 1'700'000.-- TTC nécessaire au financement des travaux et autres équipements.

Ce préavis tient lieu aussi de réponse au postulat de M. le Conseiller communal Reza Safai, intitulé "Pour un terrain synthétique au stade du Censuy."

Table des matières

1. Objet du préavis	- 1 -
2. Introduction	- 2 -
3. Evolution et nature des besoins	- 3 -
3.1. Terrains existants	- 3 -
3.2. Choix de l'emplacement du terrain synthétique	- 4 -
4. Caractéristiques des terrains synthétiques	- 4 -
4.1. Evolution du gazon synthétique	- 4 -
4.2. Gazon naturel ou synthétique, quel impact ?	- 5 -
4.3. Aspects environnementaux	- 6 -
5. Travaux prévus	- 6 -
6. Incidences financières	- 7 -
7. Planning	- 9 -
8. Conclusions	- 9 -

2. Introduction

La création d'un terrain synthétique représente pour la Ville de Renens un équipement sportif supplémentaire de qualité et conforme aux attentes. Ce terrain vient ainsi compléter les infrastructures mises à disposition de la population et des clubs sportifs. Il s'agit véritablement d'améliorer l'offre en équipement footballistique dans le complexe sportif du Censuy.

Evoqué depuis de nombreuses années, le projet d'équiper le site sportif du Censuy d'un terrain de football synthétique répond à une nécessité observée notamment par l'usage intensif des surfaces d'entraînements fréquentées quotidiennement par plus de 300 juniors actifs au sein du club local, le FC Renens (FCR).

Une très grande partie des installations sportives des communes de la région (Ecublens, Chavannes, Bussigny, Lutry, Morges) sont équipées de telles structures. Les sociétés utilisatrices en tirent d'indéniables avantages en termes d'accessibilités et de disponibilités. La Ville de Renens a dû différer la construction de ce terrain pour des questions de financement, même si ce dernier est inscrit au plan des investissements depuis 2007.

En 2008, la Municipalité a été approchée par M. Fabio Celestini et sa Fondation 4:4:2 visant à favoriser la pratique du football auprès des jeunes, afin d'apporter son soutien à l'organisation d'un match de gala à Genève. Cet événement, réunissant les plus grands noms du football international, avait comme objectif de générer des bénéfices destinés notamment à la concrétisation de la construction d'un terrain synthétique à Renens. Même si l'événement n'a pas rapporté les sommes escomptées, un montant de Fr. 50'000.-- a été thésaurisé dans la perspective d'entreprendre les transformations projetées au Censuy et est désormais formellement à disposition pour contribuer au financement du projet.

Un club de football est un partenaire important de la vie sociale et sportive d'une collectivité publique. A Renens en particulier, un grand nombre de jeunes s'y identifient fortement. Sport d'équipe, le football favorise l'apprentissage de la discipline, permet d'affirmer un comportement adéquat et respectueux envers autrui et développe des facultés de persévérance, de dépassement de soi et de bien-être physique.

Le FC Renens est une entité reconnue pour l'importance du travail réalisé en tant que club formateur, véritable terreau duquel émergent de nombreux talents en devenir souvent convoités par les clubs évoluant en ligues supérieures.

C'est notamment afin de permettre au FC Renens de pérenniser ses activités, prioritairement auprès de son mouvement junior, que la Municipalité décide de proposer la construction de ce terrain synthétique.

Les résultats sportifs eux aussi ont été à la hauteur des attentes puisque l'équipe fanion du FC Renens a été promue en 2^{ème} ligue en 2010 et se trouve actuellement dans le peloton de tête de son groupe avec l'ambition affichée d'évoluer en 1^{ère} ligue. Le FC Renens a gagné la Coupe vaudoise en 2011 ce qui lui a permis enfin de disputer, ceci depuis fort longtemps, le premier tour de qualification de la Coupe suisse. Les équipes féminines, ainsi que celles de 3^{ème} et 5^{ème} ligues se distinguent également avec brio et participent avec enthousiasme à la renommée retrouvée du FC Renens.

Cette nouvelle dynamique, ajoutée à l'effet mobilisateur pour les jeunes de la proximité de personnalités telles que Fabio Celestini ou Frédéric Veseli, capitaine de l'équipe de Suisse

Championne du Monde M17 en 2009, tous deux anciens membres des sections juniors du FC Renens, a comme conséquence l'observation d'une augmentation importante des effectifs de juniors à Renens, approchant à ce jour les 300 jeunes de moins de 20 ans. Par ailleurs, le FC Renens est le club local comptant le plus de membres citoyens de la Commune.

Dans le but de clarifier les droits et devoirs de chaque partie, la Commune de Renens et le FC Renens ont signé, en date du 23 août 2011, une convention d'utilisation des terrains de sport du stade du Censuy, ainsi que son règlement d'application.

Dans les grandes lignes, la convention détermine les accessibilités et l'usage des installations et équipements par le FCR. Elle règle les conditions particulières à la tenue de la buvette du stade, ainsi que les coûts, recettes, redevances et participation aux frais d'entretien et d'exploitation du stade.

Le règlement d'application précise dans le détail, d'une part, les droits et devoirs de la Commune et du FCR dans les applications pratiques de tous les jours, tels que le nettoyage des vestiaires, la fermeture des locaux ou l'extinction des lumières et, d'autre part, l'entretien des terrains et de leurs mises à disposition pour les matches et entraînements selon les conditions météorologiques ou de praticabilités.

Cependant, si le FCR a une accessibilité prioritaire sur les terrains de football, la Ville de Renens se réserve la possibilité d'utiliser en tout temps les infrastructures pour des manifestations d'intérêt public ou à l'usage des établissements scolaires de Renens.

3. Evolution et nature des besoins

Actuellement, malgré une forte demande en infrastructures (terrains d'entraînement et de jeu) et une perspective d'évolution démographique importante (densification urbaine et nouveaux quartiers), la configuration géographique de Renens ne permet pas la construction de nouveaux terrains de football.

Dès lors, la disponibilité des terrains engazonnés actuels étant saturée, la solution consiste à augmenter les fréquences d'utilisation grâce à la transformation, démontrée à ce jour, des gazons végétaux en surfaces synthétiques.

3.1. Terrains existants

A ce jour 6 terrains de football sont actuellement praticables.

Terrain A: Terrain principal en gazon naturel avec tribune Sud, principalement occupé pour les entraînements de la 1^{ère} équipe et pour la majorité des matches officiels.

Terrain B: Situé dans l'enceinte du stade, ce terrain d'entraînement en gazon naturel est le plus fréquenté avec 24 équipes qui s'y entraînent chaque semaine et une centaine de matches se jouant chaque année essentiellement sur deux demi-terrains.

Terrain C: Situé dans le complexe sportif du Censuy, avec une douzaine d'entraînements hebdomadaire. Ce terrain en gazon naturel va être modifié lors des travaux d'aménagements extérieurs dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment scolaire. A ce jour, le manque d'éclairage ne permet pas d'optimiser son utilisation.

Terrain **D**: Situé en parallèle du terrain C, il est composé de sable jaune. Il sert exclusivement aux entraînements hivernaux. Cette surface est appelée à disparaître lors de la construction des nouvelles infrastructures sportives jouxtant le centre scolaire du Censuy en 2014.

Terrain **E**: De plus petite dimension, ce terrain en gazon naturel se trouve dans le prolongement du terrain B. Il est réservé aux entraînements des jeunes joueurs.

Terrain de **Verdeaux**: Ouvert toute l'année au public, ce terrain en gazon naturel est également occupé par le FC Renens, avec 4 équipes. Il est le seul à être loué à une équipe locale, Vila Mea.

Afin de faciliter la lecture de ce paragraphe, un plan de situation avec les différents terrains décrits est annexé au présent préavis.

3.2. Choix de l'emplacement du terrain synthétique

En consultation avec le FC Renens, le choix de l'emplacement d'un terrain synthétique s'est logiquement porté sur le terrain B. Pour des raisons de coûts, le petit terrain E demeurera en surface engazonnée et sera déplacé dans le prolongement nord du terrain B. Le terrain principal (A) reste ainsi en herbe pour les matches de championnat.

Les terrains C et D seront réaffectés lors des aménagements extérieurs du nouveau complexe scolaire du Censuy.

Le terrain B est une surface essentiellement dévolue aux entraînements et aux matches des juniors. La raison principale qui a poussé le FC Renens à consacrer aux juniors ce terrain situé dans l'enceinte du stade est sa proximité des vestiaires.

D'autre part, le terrain B est actuellement très souvent utilisé, notamment par mauvais temps, comme alternative au terrain A afin de préserver l'état de celui-ci et du terrain C en raison du manque d'éclairage.

Pour toutes ces raisons, le terrain B se dégrade très vite et devient boueux, alors qu'une centaine de matches de juniors s'y déroule chaque année. Une surface synthétique sur le terrain B permettra un usage plus fréquent des installations, ceci dans de meilleures conditions d'entraînement et de jeu.

4. Caractéristiques des terrains synthétiques

4.1. Evolution du gazon synthétique

Le premier terrain en gazon synthétique, composé entièrement de fibres artificielles, est apparu il y a près de quarante ans. A partir de 1980, les terrains synthétiques dits de 2^{ème} génération se sont transformés avec l'apparition de sable de quartz dans les fibres. La technique a notablement évolué depuis lors avec l'apparition des pelouses dites de 3^{ème} génération. Constitué de fibres en polyéthylène, ce gazon est relié à un support construit en polyester et en polyéthylène. Du sable de quartz est déposé au fond du "tapis"

afin de le lester, puis une certaine quantité de granulats en caoutchouc remplit le gazon. Plusieurs réalisations récentes de ce type sont visibles dans des communes de la région (Lausanne, Ecublens, Pully, Lutry, Prilly, etc.).

Il est important de noter que l'évolution des gazons synthétiques est telle que les instances supérieures du football (UEFA et FIFA) acceptent maintenant ce type de pelouses pour le déroulement de compétitions de haut niveau. L'équipe de Suisse des M17 a remporté, en 2009, le titre de champion du monde sur ce genre de gazon.

Du point de vue environnemental, ces nouveaux produits respectent les normes en vigueur pour leur fabrication. Le granulat déposé dans le gazon est, en outre, facilement récupérable et utilisable sur une durée estimée à environ 15 ans. Sur des terrains ainsi équipés, les jeunes sportifs peuvent s'entraîner et jouer quelles que soient les conditions météorologiques. Ces installations ont démontré leur fiabilité et leur durabilité et sont plus économiques à l'entretien.

Enfin, une étude sur les risques de blessures liées à la pratique du football sur les pelouses synthétiques a été menée par l'UEFA. Sur une base d'utilisation de 1'000 heures, il ressort que, dans pratiquement tous les cas, le nombre de blessures survenues sur le synthétique est inférieur de 50 % par rapport au gazon naturel. Par contre, pour des blessures de fatigue et "musculo-tendineuses", les résultats sont presque identiques.

4.2. Gazon naturel ou synthétique, quel impact ?

Les joueurs préfèrent évoluer sur un terrain en gazon naturel, c'est la raison pour laquelle ce n'est pas le terrain principal qui est proposé en synthétique. Cependant, les gazons synthétiques de dernière génération offrent de nombreux avantages pour les terrains d'entraînements. En effet, du point de vue de l'utilisation, un terrain en herbe permet une utilisation annuelle d'environ 600 h, qui passe à 1'400 h pour un synthétique. De plus, les terrains synthétiques peuvent être utilisés dans toutes les conditions météorologiques.

Du point de vue de leur entretien, les gazons naturels sont chronophages de par la tonte hebdomadaire, la remise en état après les matches et les entraînements, l'épandage d'engrais, le marquage du terrain, et les travaux plus spécifiques tels que carottage ou roulage.

Cependant, bien qu'une pelouse synthétique exige moins d'interventions, il est important de préciser qu'un programme d'entretien adapté allonge sa durabilité et assure la constance des caractéristiques de jeu.

Si le nombre d'heures de jeu est quasiment illimité, elles ne sont pas sans conséquence sur le terrain. Pour éviter de perdre ses qualités techniques et sportives plusieurs opérations sont indispensables comme un balayage journalier et un décompactage annuel. A cela s'ajoute un arrosage selon les températures. Bien que la construction d'un terrain synthétique soit plus onéreuse que celle d'un terrain en gazon naturel, son coût d'acquisition et d'entretien rapporté à l'heure d'utilisation est rentable.

4.3. Aspects environnementaux

Contrairement à ce que l'on peut supposer, le bilan écologique (de la mise en place) d'un terrain synthétique en comparaison avec un terrain en gazon naturel s'avère neutre, voire bénéficiaire.

Un gazon naturel produit une énorme quantité de déchets de tonte. Son arrosage journalier consomme des milliers de mètres cube d'eau, les traitements fongiques et désherbants sélectifs sont réguliers, et à cela il faut encore ajouter des quantités non négligeables d'engrais phosphatés, potassiques et azotés, pour une pratique footballistique respectueuse des règlements de l'Association Suisse de Football.

Au final le gazon synthétique s'avère être un équipement durable et économique.

5. Travaux prévus

En octobre 2011, les services communaux se sont adjoints la compétence de spécialistes ingénieurs en construction de terrains de sports et ont mandaté le bureau Sportfloor Technologies SA à Lausanne.

En parallèle un groupe de travail s'est formé, composé de représentants du FC Renens ainsi que des services Culture-Jeunesse-Sport et Environnement - Maintenance. Après avoir lancé les bases de travail, le bureau d'ingénieurs a proposé quatre avant-projets.

- Variante 1 : Terrain juniors F au fond de la parcelle et terrain B de 100 x 64m
- Variante 2 : Terrain juniors E au fond de la parcelle et terrain B de 100 x 64m
- Variante 3 : Terrain juniors E au fond de la parcelle et terrain B de 90 x 57.60m
- Variante 4 : Terrain B de 90 x 57.60 m au fond de la parcelle et terrain juniors E à l'entrée du stade.

Après analyse de ces différentes variantes qui ont été estimées entre Fr. 1'900'000.-- TTC et Fr. 2'500'000.-- TTC, il a été décidé d'une part de travailler sur la variante 4 et d'autre part de chiffrer une proposition avec un terrain synthétique pour le B et un terrain naturel pour le terrain E.

Il en ressort une cinquième variante qui s'articule de la manière suivante:

Terrain principal B 90 x 57.60 m	Installation de chantier	Fr.	30'528.00
	Excavation + grave	Fr.	219'801.60
	Canalisations	Fr.	91'584.00
	Enrobé poreux	Fr.	109'900.80
	Sous-couche souple	Fr.	122'112.00
	Synthétique	Fr.	305'280.00 *
	Arrosage	Fr.	24'422.40
	Eclairage	Fr.	109'900.80
	Mains courantes	Fr.	33'580.80
	Finitions	Fr.	54'950.40
Total HT	Fr.	<u>1'102'060.80</u>	

Terrain E, gazon naturel 50 x 35 m	Installation de chantier	Fr.	3'444.00
	Décapage	Fr.	2'296.00
	Planie reprise	Fr.	6'888.00
	Superstructure	Fr.	45'920.00
	Arrosage	Fr.	9'184.00
	Eclairage	Fr.	18'368.00
	Mains courantes	Fr.	10'332.00
	Finitions	Fr.	<u>6'888.00</u>
	Total HT	Fr.	<u>103'320.00</u>
Accès direct au terrain synthétique	Enrobé	Fr.	65'800.00
Clôtures	6 m sud-ouest et nord-ouest	Fr.	92'000.00
Entretien	Achat machines d'entretien (souffleur à feuilles sur prise de force, brosse triangulaire tractée, petit matériel spécifique)	Fr.	20'000.00 *
Honoraires	Ingénieurs civils	Fr.	64'035.00
	Géomètre	Fr.	3'000.00
	Mise à l'enquête	Fr.	<u>2'500.00</u>
	Total HT	Fr.	<u>69'535.00</u>
Frais, divers et imprévus (8 %)		Fr.	116'217.25
TVA à 8 %		Fr.	125'514.65
Total arrondi :			Fr. 1'700'000.00

*Montants amortis en 10 ans, le reste de l'infrastructure en 30 ans.

6. Incidences financières

Dépenses déjà engagées

Les prestations du bureau d'ingénieurs comprennent les phases d'avant-projet avec devis estimatif et de projet pour un montant de Fr. 35'818.20 TTC, permettant de maîtriser les coûts nécessaires à l'établissement de ce préavis. Ces frais d'études, ont été engagés et font partie intégrante du total des coûts figurant sous la rubrique 5. Ils ont été financés dans le cadre du préavis no 1, point 4 *"Le conseil communal accorde à la Municipalité une autorisation générale pour ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de Fr. 100'000.- au maximum par cas"*. Ces dépenses ont été enregistrées dans le compte d'attente d'investissement no 3620.5010.128 "Préavis 1/Censuy - terrain de football synthétique".

Dépenses d'investissement

Terrain principal B – 90 x 57.60 m	Fr. 1'102'060.80
Terrain juniors, gazon naturel – 50 x 35 m	Fr. 103'320.00
Accès	Fr. 65'800.00
Clôtures	Fr. 92'000.00
Entretien (machines)	Fr. 20'000.00
Honoraires	Fr. 69'535.00
Frais, divers et imprévus	Fr. 116'217.25
Montant total HT	Fr. 1'568'933.05
TVA à 8 %	Fr. 125'514.65
Montant total TTC	Fr. 1'694'447.70

Montant TTC du préavis (arrondi)

Fr.1'700'000.00

Plan des investissements

Le montant relatif à la construction d'un terrain synthétique figure au plan des investissements 2011-2015 (2016-2020) adopté par la Municipalité le 9 juillet 2011 comme suit : Section 3620 "Espaces verts" : Fr. 1'500'000.00, avant déduction des subventions et participations pour Fr. 350'000.00, N° 3620.5010.128 "Censuy- terrain de football synthétique".

Coût du capital

L'amortissement du crédit de Fr. 1'694'447.70 est prévu de la manière suivante :

- Amortissement de la couche synthétique et du parc machines en 10 ans (compte d'investissement no 3620.5060.335).

Moquette synthétique	Fr. 305'280.00
Machines	Fr. 20'000.00
Frais, divers et imprévus (8%)	Fr. 26'022.40
	Fr. 351'302.40
TVA à 8%	Fr. 28'104.20
Total TTC	Fr. 379'406.60

Le coût du capital (amortissements + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel de Fr. 44'580.30 pendant 10 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissement Fr. 37'940.65 et intérêts pour Fr. 6'639.65 (Fr. 379'406.60 divisé par 2 et multiplié par un taux moyen de 3.5 %).

- Amortissement de l'ensemble de l'infrastructure en 30 ans (compte d'investissement no 3620.5010.128).

Ensemble de l'infrastructure	Fr. 1'127'435.80
Frais, divers et imprévus (8%)	Fr. 90'194.85
	Fr. 1'217'630.65
TVA à 8%	Fr. 97'410.45
Total TTC	Fr. 1'315'041.10

Le coût du capital (amortissements + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel de Fr. 66'847.90 pendant 30 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissement Fr. 43'834.70 et intérêts pour Fr. 23'013.20 (Fr. 1'315'041.10 divisé par 2 et multiplié par un taux moyen de 3.5 %).

Pour un total cumulé annuellement à Fr. 111'428.20 les 10 premières années et Fr. 66'847.90 les 20 suivantes.

La subvention cantonale du Fonds du sport pour un montant estimé à environ Fr. 300'000.--, viendra en déduction du crédit accordé et sera comptabilisée sur le compte no 3620.6610.128 "Subvention cantonale".

Une participation financière sous forme d'un don de la Fondation 4:4:2 de M. Fabio Celestini se montant à Fr. 50'000.-- viendra également en déduction du crédit accordé et sera comptabilisé sur le compte no 3620.6190.128 "Don Fondation 4:4:2".

De plus, le FCR s'est engagé dans la mesure de ses possibilités, à participer financièrement à la construction du terrain synthétique.

Compte de fonctionnement

Mis à part le coût du capital, la transformation d'un terrain naturel en terrain synthétique n'entraîne pas de modification majeure des charges liées au fonctionnement. En effet, l'entretien des terrains peut être considéré comme équivalent, mais avec beaucoup plus d'heures d'utilisation.

7. Planning

Selon l'estimation des professionnels, après consultation avec le comité du FC Renens et compte tenu des différentes échéances impliquant les services communaux le calendrier proposé devrait être le suivant:

- | | |
|---|-----------|
| • Phase d'avant-projet avec plusieurs options | Oct. 2011 |
| • Phase de projet retenu | Nov. 2011 |
| • Mise à l'enquête publique | Fév. 2012 |
| • Dépôt du préavis | Fév. 2012 |
| • Votation par le Conseil communal | Mars 2012 |
| • Mise en soumission | Avr. 2012 |
| • Exécution des travaux | Juin 2012 |
| • Fin des travaux | Oct. 2012 |

8. Conclusions

La création de ce terrain synthétique dans le cadre des infrastructures du Censuy apporte un plus indéniable à la population et aux sociétés sportives. Cet équipement correspond aux attentes actuelles en matière de football.

Le projet a été examiné en parallèle avec les aménagements extérieurs du futur site scolaire du Censuy. La complémentarité de ces installations est en adéquation avec la politique sportive de la Commune de Renens, en offrant un site sportif de qualité.

Ce terrain viendra partiellement combler le manque de surfaces de jeu à disposition durant les travaux du complexe scolaire du Censuy, lesquels rendront le terrain C indisponible pendant un certain temps.

Outre les avantages liés à une plus grande utilisation, un terrain synthétique présente également un bilan écologique jugé favorable.

Les infrastructures sportives du stade du Censuy sont fortement sollicitées par le club de football local, le FC Renens, qui célébrera en 2012 son 100^{ème} anniversaire.

Les terrains d'entraînement le sont tout particulièrement, puisqu'environ 300 juniors utilisent en permanence les quatre terrains prévus à cet effet dont 2 au stade du Censuy (B et E) 1 dans le parc sportif du Censuy jouxtant le bâtiment scolaire primaire du même nom (C) et 1 à Verdeaux.

En raison de la proximité des vestiaires, le terrain B est le plus sollicité avec 24 équipes qui s'y entraînent chaque semaine. De ce fait, ce terrain est passablement abîmé en fin de saison et ne peut absorber aucune augmentation d'utilisation alors que la demande est forte en raison de l'attrait que procure le football auprès des jeunes. Cette situation est encore aggravée en cas de météo défavorable.

La Municipalité, par la création de ce terrain synthétique estime répondre à une demande largement soutenue par les milieux sportifs.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 12-2012 de la Municipalité du 13 février 2012,

Oui le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à entreprendre les travaux de construction d'un terrain synthétique, ainsi que les transformations du terrain d'entraînement qui lui est attaché en surface engazonnée.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de Fr. 1'700'000.-- TTC pour financer ce projet, avant déduction de la subvention cantonale du Fonds du sport et du don de la Fondation 4:4:2.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement du patrimoine administratif suivants :

- No 3620.5010.128 "Censuy- terrain de football synthétique" (amortiss. en 30 ans)
- No 3620.5060.335 "Censuy- terrain de football synthétique" (amortiss. en 10 ans)

Cette dépense sera amortie en 30 ans (bâtiment) et en 10 ans (mobilier), selon l'art. 17 *b* du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

CONSIDERE que, par le présent préavis, la Municipalité a répondu au postulat de M. le Conseiller communal Reza Safai, intitulé "Pour un terrain synthétique au stade du Censuy."

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 février 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

J.-D. LEYVRAZ

Annexes : 2 plans

Membres de la Municipalité concernés : Mme Myriam Romano-Malagrifa /M. Jean-Marc Dupuis / M. Jean-François Clément